

26 JUN 2020

Paris, le 23 JUN 2020

Le Ministre

Nos réf. : CAB OV/JS / D. 20-010261

Vos réf. :
FB/FL 159 - 04 -2020 - Courrier du 6 avril 2020

Monsieur le Député,

Vous m'avez fait part, dans votre courrier du 6 avril, de vos préoccupations concernant la stratégie de dépistage mise en place par le gouvernement pour la sortie du confinement.

La mobilisation efficace des capacités de dépistage constitue l'une des clefs pour réduire le risque de rebond épidémique et aller jusqu'au terme du processus de déconfinement.

L'utilisation des tests virologiques et sérologiques répond à cet objectif, qui suppose de pouvoir prescrire, réaliser et communiquer les résultats d'un test dans les 24 heures à toute personne qui présente des symptômes évoquant une infection au Covid-19 ainsi qu'aux personnes identifiées comme ayant été en contact avec un cas confirmé.

L'expérience acquise au cours des dernières semaines, avec la mise en place d'équipes mobiles de prélèvement ou le développement d'espaces de prélèvement de type « drive » permet d'envisager une démultiplication des opérations de dépistage allant au-devant des personnes symptomatiques, notamment sur des lieux de fort passage, afin de garantir que le plus grand nombre d'entre elles soient effectivement testées et prises en charge.

Dans les zones de forte circulation virale, il a été également demandé aux agences régionales de santé de mettre en place des opérations de dépistage à large spectre, afin de réaliser des investigations épidémiologiques approfondies et d'identifier des chaînes de transmission cachées. Il convient de veiller à la bonne articulation des dispositifs de dépistage mis en place dans ce cadre avec le système de « contact tracing », afin de veiller à assurer l'identification et le dépistage des personnes contacts de celles qui se trouveraient être infectées.

A chaque étape de la crise sanitaire, j'ai veillé à élargir le cercle des laboratoires susceptibles de pratiquer le dépistage, afin de préparer la sortie progressive du confinement. A l'instar de ce que font la plupart des pays et comme le recommande la Commission européenne, nous avons mobilisé tous les laboratoires permettant la réalisation d'examens de détection par RT-PCR du génome du Coronavirus SARS-CoV-2 afin d'augmenter nos capacités de dépistage.

Monsieur Fabrice BRUN
Député de l'Ardèche
Permanence parlementaire
22 avenue de Roqua
BP 50013
07201 AUBENAS

Deux nouveaux textes ont été pris dans ce but : le décret n° 2020-400 et l'arrêté du 5 avril 2020, complétant respectivement le décret n° 2020-293 et l'arrêté du 23 mars. Ces textes autorisent les préfets à réquisitionner d'autres laboratoires afin, soit de réaliser la phase analytique pour le compte d'un laboratoire de biologie médicale, soit de mettre à disposition leurs équipements et/ou leurs personnels. Pour être réquisitionnés, ces laboratoires doivent être référencés sur la liste qui a été publiée sur le site du ministère des solidarités et de la santé.

Les tests sérologiques vont désormais permettre de compléter la palette des capacités de dépistage, même si la nature incertaine de l'immunité acquise en cas d'infection invite à en faire un usage prudent et proportionné.

L'arrêté publié le 21 mai 2020 a défini le cadre de validation des tests sérologiques utilisés sur le sol national. Ceux-ci doivent être marqués CE et leurs performances, évalués par les CNR, doivent être conformes au cahier des charges de la Haute Autorité de Santé. La liste des tests remplissant ces caractéristiques a été publiée à l'adresse suivante : <https://covid-19.sante.gouv.fr/tests>

Les personnels de santé ou intervenant dans des établissements d'hébergement collectif exercent leurs missions au contact de personnes fragiles et ont pu être exposés plus fréquemment au virus. Des campagnes spécifiques de dépistage seront organisées à leur intention ainsi qu'à l'intention des professionnels qui travaillent dans le domaine de l'hébergement d'urgence et dans les lieux collectifs les plus à risque.

Notre système de dépistage est en mesure de réaliser, si cela est nécessaire, 700 000 tests par semaine depuis le 11 mai. Ces moyens ont vocation à être pleinement mobilisés dans le cadre de la stratégie de dépistage large et active mise en place en vue du déconfinement.

L'arsenal de prévention et de détection déployé a permis de mettre l'épidémie de Covid-19 sous contrôle et nous entrons, pour une période que nous ne savons pas estimer, dans une phase de ralentissement important de l'épidémie. La vigilance reste de mise ; je sais pouvoir compter sur vous et je vous en remercie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération distinguée.

Olivier VÉRAN

